



Vivre l'Île 12 sur 12

BP412

85330 Noirmoutier en l'Île

[www.12 sur 12.org](http://www.12sur12.org)

12sur12@12sur12.org

Noirmoutier en l'Île, le 20 mai 2021

Lettre ouverte à Monsieur le Maire de Noirmoutier en l'Île.

Objet : Résidence Alkali

Monsieur le Maire

Après Odalys et son village de vacances-tourisme multi étoilé, Noirmoutier en l'Île a cru bon de faire entrer Bouygues Immobilier, constructeur promoteur international, en ses murs. Et comme dans la chanson « Le petit jardin » de Jacques Dutronc, un homme avec au revers une fleur de béton a rasé les magnifiques arbres florifères du jardin Poignant, le monstre monolithique Alkali est sorti de terre et avec cette résidence, nuisances et tracas vont suivre.

Nous espérons que l'enquête de conformité suivant l'achèvement des travaux sera précise et pointilleuse.

Quand nous longeons les façades extérieures, rues du Puits Neuf et Joseph Pineau, nous remarquons, au bas des murs des balcons, des tuyaux gargouilles qui sortent et dépassent du mur d'une bonne longueur. Était-ce prévu comme cela ? En observant mieux, une gouttière en zinc a été posée au dessus de chaque balcon. Cela ne semble pas conforme aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France qui recommandait des gouttières en zinc uniquement sur les façades intérieures.

Cela peut paraître point de détail même si, les jours de pluie ou de lavage des balcons, c'est douche assurée pour les passants.

L'impact sur la circulation sur ces deux axes déjà très empruntés (proximité commerce, la Poste, l'Espace Grain de Sel et voie de communication avec le Vieil) nous inquiète beaucoup plus. Pour ces 25 appartements avec une majorité de T3 et une maison T5, nous imaginons qu'il pourra y avoir 40 à 45 véhicules personnels. Le parking aérien, aménagé à l'arrière du bâtiment, comporte 33 places, 2 places en garage sont prévues pour la maison. A première vue, ce parking risque fort d'être insuffisant (pour une construction de maison neuve, 2 places de stationnement sont exigées sur la parcelle privative). Où se gareront les voitures excédentaires ? Ce parking est accessible par un passage sous porche depuis la rue du Puits Neuf, il mesure 3.50 m de large et sa hauteur ne permet le passage que d'une berline ou d'une camionnette basse (articles du PLU, zone UAa, non respectés). Ce porche est à moins de 40 m des feux tricolores sécurisant le carrefour Puits Neuf – Pineau. Actuellement, nous voyons déjà la difficulté rencontrée par les artisans du bâtiment lors de la livraison de leurs matériaux. Tout se fait à l'extérieur avec stationnement en partie sur trottoir et chaussée. Cela sera de même quand les futurs propriétaires auront une livraison ou lorsqu'un véhicule de sécurité (pompiers) sera



Association membre de FNE Vendée et FNE Pays de Loire

FNE, fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, reconnue d'utilité publique

nécessaire. Qui plus est, ce porche est fermé par un portail à ouverture automatique donc avec certainement une temporisation, les véhicules entrant vont bloquer le flux circulant, dans l'attente de l'ouverture complète du portail, quant aux véhicules sortant du parking, la visibilité droite-gauche est réduite, à moins de s'avancer fortement sur le trottoir.

L'impact sur la circulation dans ce quartier sera donc énorme ! D'autant qu'un peu plus tard, viendra s'ajouter une partie des véhicules venant du futur lotissement « Champ Marteau ».

Quel plan de circulation sera mis en place par la commune pour gérer le flux des entrées et sorties sur la rue du Puits Neuf ? En y réfléchissant, la seule solution semblant exister serait de modifier les sens de circulation et de mettre la rue du Puits Neuf en sens unique. Beaucoup de routes parallèles desservent ce secteur et une optimisation est possible.

L'avenir de ce quartier est en jeu et l'inquiétude des riverains noirmoutrins augmente beaucoup.

Nous souhaitons pouvoir en discuter avec vous.

Ce constat et cette demande de Vivre l'île 12 sur 12 sont justifiés car en droite ligne avec la formulation de ses statuts, notamment « Agir en faveur du respect des codes de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement ».

Dans cette attente et avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

le Conseil d'Administration de Vivre l'île 12 sur 12

